AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240116-DEC_01_2024-AU
en date du 16/01/2024 ; REFERENCE ACTE : DEC_01_2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

01-2024 Réparation et mise en sécurité du quai de transfert des déchets à Aubres

Le Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1er avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux réparations afin de sécuriser le quai de transfert des déchets situé à Aubres ;

Considérant que l'entreprise Carrosserie VINCENT et Fils est le seul fournisseur capable d'intervenir sur le quai de transfert à Aubres ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De signer la proposition tarifaire n°24019006 du 03/01/2024 de la Carrosserie VINCENT et fils, sise BP 70070 à ETOILE-SUR-RHONE (26802) pour la mise en sécurité du quai de transfert des déchets à Aubres.

ARTICLE 2
Le coût de cette prestation est de 13 714.09 € HT soit 16 456.91 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3
Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 7212-100 / 7212-200 (615228).

ARTICLE 4
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 11 janvier 2024

Le Président,
Thierry DAYRE

COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCALE 26110 NYONS

Transmission en préfecture le : 16/01/2024

Mise en ligne le : 16/01/2024